



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 8573

Texte de la question

M Jean-Pierre Braine appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la tarification des voyages des groupes d'enfants en chemin de fer. A la suite du tragique accident de Beaune en 1981, son predecesseur avait demande a la SNCF de favoriser le transport par fer des groupes d'enfants, il avait ete institue une tarification dite TEP (transport d'enfants programme). Cette tarification n'est plus en vigueur et des organismes tels que le syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes de decouvertes, qui organise chaque annee le depart de plus de 5 000 enfants en classe de neige par trains speciaux, a vu ses frais de transport augmenter de 24 p 100. Il lui demande s'il envisage de revenir a la tarification TEP afin de permettre l'acheminement des grands groupes d'enfants en classes de decouvertes ou en vacances.

Texte de la réponse

Reponse. - C'est dans le cadre de son autonomie de gestion que la SNCF avait mis en place les trains d'enfants programmes a l'ete 1982. Jusqu'en septembre 1988 les enfants etaient transportes dans ces trains aux conditions du tarif centres de vacances. La SNCF estimant que cette tarification ne lui permettait pas de couvrir ses couts dans tous les cas, elle a desormais mis en place les trains speciaux programmes pour enfants pour lesquels le prix applicable est determine de gre a gre avec les organisateurs du voyage. Le prix varie donc selon la date du voyage, la disponibilite du materiel et l'ensemble des contraintes auxquelles est confrontee la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Braine Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8573

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 347